

Chasse à l'info pour les élèves de 7^e et de 8^e année

Première étape : Rends-toi sur le [site Web du ministère du Travail](http://www.ontario.ca/travail) (www.ontario.ca/travail) Ce site Web contient beaucoup de renseignements qui t'aideront à découvrir le monde du travail. Tu apprendras notamment le salaire auquel tu as droit, la durée des pauses-repas et si tu seras payé lors des jours fériés. Tu trouveras également des renseignements importants sur ta sécurité au travail.

Deuxième étape : Navigue sur le site Web, consulte les renseignements, particulièrement ceux des rubriques « Normes d'emploi » et « Santé et sécurité ».

Troisième étape : Réponds au jeu-questionnaire qui suit et constate ce que tu as appris sur le travail en Ontario.

Il n'y a qu'une seule bonne réponse à chaque question.

1. Que signifient les lettres LNE?
 - a. Ligue nationale de l'emploi
 - b. Loi sur les normes d'emploi
 - c. Louise nage efficacement
 - d. La nectarine embaume

2. Quel âge dois-tu avoir pour travailler dans une usine?
 - a. 15 ans
 - b. 16 ans
 - c. 17 ans
 - d. 18 ans

3. Généralement, la rémunération des heures supplémentaires commence lorsqu'un employé a travaillé plus de ____ heures au cours d'une semaine de travail.
 - a. 42
 - b. 43
 - c. 44
 - d. 45

4. Tu peux trouver des renseignements concernant le salaire minimum de la plupart des travailleurs de l'Ontario :
 - a. sur le site Web du ministère du Travail, dans la rubrique « Normes d'emploi – Salaire minimum »
 - b. sur le site Web du ministère du Travail, dans la rubrique « Ma santé et ma sécurité au travail »

Questions bonus :

Quel est le salaire minimum actuel de la plupart des travailleurs de l'Ontario?

Quel est le salaire minimum actuel des étudiants en Ontario? _____

5. Un danger en milieu de travail :
 - a. peut causer des accidents et blesser des travailleurs
 - b. est toujours facile à identifier
 - c. peut entraîner l'apparition d'une maladie
 - d. a et c

6. Généralement, le taux de rémunération des heures supplémentaires correspond à :
 - a. 1,5 fois ton salaire normal
 - b. 2,5 fois ton salaire normal
 - c. 3,5 fois ton salaire normal
 - d. aucune de ces réponses

7. Quel est l'âge minimum afin de pouvoir faire du bénévolat dans une cuisine de restaurant?
 - a. 13
 - b. 14
 - c. 15
 - d. 16

8. Selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario, tu dois signaler tous les dangers dont tu as connaissance à ton superviseur.
 - a. vrai
 - b. faux

9. À quel moment après le début de son emploi un travailleur doit-il suivre la formation élémentaire sur la sensibilisation à la santé et à la sécurité?
 - a. dans les six premiers mois
 - b. lorsqu'il effectue une tâche dangereuse
 - c. après un incident ou une blessure
 - d. aussitôt que cela est raisonnablement possible après qu'un travailleur commence à effectuer du travail et avant qu'il soit exposé aux dangers du lieu de travail

10. Conformément au principe « à travail égal, salaire égal », dans quelles circonstances les hommes et les femmes doivent-ils recevoir le même salaire?
 - a. ils effectuent un travail essentiellement semblable
 - b. leur travail exige un effort et des compétences semblables et comprend des responsabilités semblables
 - c. leur travail est effectué dans le même établissement dans des conditions essentiellement semblables
 - d. toutes ces réponses

11. Quand peux-tu refuser de faire un travail que ton employeur t'a demandé d'effectuer?
- quand tu n'en as pas envie
 - quand tu as l'impression que ce n'est pas sécuritaire et que tu as discuté du problème avec ton superviseur, mais que tu crois toujours que c'est dangereux
 - quand tu penses que tu n'es pas assez payé
 - aucune de ces réponses
12. Parmi les choix qui suivent, lequel n'est pas un exemple d'équipement de protection individuelle?
- casque
 - lunettes
 - téléphone mobile
 - masque antipoussière
13. Un employeur doit toujours donner un avertissement à un employé avant de le congédier.
- vrai
 - faux
14. Les bénévoles sont couverts par la LNE.
- vrai
 - faux
 - parfois
 - uniquement si le bénévole effectue un travail comportant des risques
15. Choisis la réponse qui décrit le mieux trois responsabilités que détient un travailleur en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.
- travailler rapidement, signaler les dangers, être ponctuel
 - bien travailler avec les autres, travailler rapidement, porter ou utiliser les dispositifs de protection au besoin
 - travailler de manière sécuritaire, signaler les dangers, porter ou utiliser les dispositifs de protection exigés par l'employeur
 - travailler de manière sécuritaire, travailler efficacement, travailler en silence
16. De qui est constitué le comité sur la santé et la sécurité dans un lieu de travail?
- uniquement de travailleurs
 - uniquement de membres de la direction
 - de représentants de la direction et du ministère du Travail
 - de travailleurs et de membres de la direction
17. Si tu te blesses au travail, quelle est la première chose que tu dois faire?
- demander des premiers soins et informer ton employeur
 - rester où tu es – ne bouge pas
 - rentrer chez toi
 - appeler chez toi

18. Il est illégal pour ton employeur de te congédier si tu refuses d'effectuer un travail que tu considères comme dangereux.
- vrai
 - faux
19. En vertu de la *Loi sur les normes d'emploi*, laquelle de ces journées n'est pas un jour férié?
- fête du Canada
 - fête du Travail
 - jour du Souvenir
 - lendemain de Noël
20. Quel âge dois-tu avoir pour effectuer des travaux de construction ou même pour entrer sur un chantier de construction?
- 9
 - 12
 - 16
 - 18